

Le mémo

des principales durées légales de conservation.

En fonction des différents tiers ou administrations, la durée de conservation pour un même document peut être variable. Il convient donc de retenir la prescription la plus longue.

- * Vis-à-vis des clients et fournisseurs : 10 ans.
- * Vis-à-vis de l'administration fiscale : 6 ans. (hors report déficit fiscal)
- * Vis-à-vis des douanes, de la sécurité sociale et de la concurrence et des fraudes : 3 ans.
- * Vis-à-vis de l'inspection du travail : 90 ans (hors avis de paiement et livre de paie : 5 ans)

LES DOCUMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS

<ul style="list-style-type: none">- Les factures clients et fournisseurs- Les bulletins de commande- Les bordereaux d'expédition et les bons de livraison- Les journaux d'achats, de ventes et de TVA- Les journaux des effets à recevoir et à payer- Les comptes annuels (bilan, balance, compte de résultat ...)- Les éléments bancaires- Les contrats de leasing, crédits et prêts	10 ans
<ul style="list-style-type: none">- Les documents relatifs aux impôts et taxes	6 ans
<ul style="list-style-type: none">- Les contrats d'acquisition et de cession de biens fonciers et/ou immobiliers- Les contrats et documents concernant les participations et les filiales	30 ans

LES DOCUMENTS COMMERCIAUX

<ul style="list-style-type: none">- Les contrats de ventes et marchés- Les dossiers et les correspondances commerciales	10 ans
<ul style="list-style-type: none">- Les contrats et marchés importants avec risque de vice caché (sur bien immobilier notamment)	30 ans

LES DOCUMENTS RELATIFS AU PERSONNEL

<ul style="list-style-type: none">- Contrat de travail et avenants- Dossier du personnel- Arrêt et accident de travail congés pour maladie et d'invalidité	90 ans
<ul style="list-style-type: none">- Journal de paie	10 ans
<ul style="list-style-type: none">- Bordereau récapitulatif des paiements des cotisations- Livre de paie- Bulletins de salaires	5 ans

LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

<ul style="list-style-type: none">- Les Documents se rapportant à la constitution, les acquisitions, et les modifications juridiques- Les Documents se rapportant aux conseils d'administration, aux assemblées	30 ans
--	--------